

Truckers' Freedom Convoy 2022

Issue: A group of Canadian truck drivers, their supporters, and other demonstrators are protesting COVID-19 health measures, including the federal government's cross-border and broader vaccination mandates. The protest reflects a range of grievances and narratives, and includes proponents of extremist ideologies.

Proposed Response:

- **Canadians have Charter protected freedoms of thought, belief, opinion and expression, as well as the freedoms to associate and peacefully assemble. While frustrations with COVID-19 are understandable, they do not justify violence or intimidation in any form.**
- **It is not the role of law enforcement to comment on the perceived legitimacy of protests. However, the Government of Canada remains deeply concerned about the rise of ideologically motivated violent extremism, or IMVE, and is committed to keeping Canadians safe.**
- **The RCMP has been monitoring certain IMV extremists groups who have been using the COVID-19 pandemic to spread propaganda, exacerbate social tensions, encourage criminal or violent actions, and undermine trust in public institutions and government. We know that much of the extremism identified in the protests has been fomented from misinformation and propaganda that has gone largely unchecked through social**

media and other online platforms.

- **IMV extremists push their hateful narratives and divisive conspiracy theories, both online and offline. Canadians should always be mindful of where they get their sources of information and, where possible, always seek advice and guidance from official, trusted sources.**
- **While not the police service of jurisdiction, the RCMP is actively monitoring the situation, and working closely with its law enforcement partners, including the Parliamentary Protective Service and the Ottawa Police Service, as well as other domestic and international agencies as appropriate.**

Responsive:

- **To provide some clarification of roles, the Parliamentary Protective Service holds jurisdiction for safeguarding the physical security of Parliament Hill, while the Ottawa Police Service is the lead agency for these demonstrations, as they hold operational jurisdiction for public order activities that occur in the City of Ottawa.**
- **For its part, the National Division RCMP Protective Operations are responsible for the protection of various Canadian dignitaries who fall under the RCMP's mandate. This includes the Prime Minister and his family, and the Governor General, as well as their official residences and designated sites in the National Capital Region.**

Truckers' Freedom Convoy 2022

Background:

Trucking Convoy:

Truckers and supporters of the so-called "Freedom Convoy", as well as other protestors, arrived in Ottawa on January 28 and have continued to demonstrate on Parliament Hill. Originally in protest of the Government's vaccination mandate for cross-border truckers and other pandemic-related public health restrictions, the overall objective of the protest is unclear, as there is no leadership structure or political program being collectively advocated. Certain elements in the demonstration are calling on the Government of Canada to "end all mandates against Canadians" and "respect the rights of the unvaccinated."

Various media reporting has observed troubling behaviour by some protestors in Ottawa, including: anti-government rhetoric; racist symbols; harassment of workers and vulnerable people in downtown Ottawa; the defacement of, and defecation on, public landmarks; as well verbal threats towards politicians. To date, the protests have not resulted in riots, injuries or deaths according to the Ottawa Police Service (OPS).

Ideologically Motivated Violent Extremism (IMVE):

There is a broad spectrum of activities that fall within what is called the "Ideologically Motivated Threat Landscape". This landscape consists of three general compartments:

1. Ideologically Motivated Threats to the Fabric of Society (Social Cohesion)
 - Individuals and groups who espouse extreme views – including expressions of racism, bigotry, and misogyny – that are ultimately non-criminal in nature and protected under the Charter (e.g. lawful protest, anti-authority rhetoric, etc.)
2. Ideologically Motivated Criminality (IMC)
 - Individuals and groups engaging in ideologically motivated activities which reach the criminal threshold, but which fall short of a national security threat (e.g. hate propaganda, vandalism, mischief, law-level assault, etc.)
3. Ideologically Motivated Criminal threats to national security
 - Individuals and groups threatening, inciting, supporting, or using acts of serious violence against persons or property for an ideological objective purpose, or cause (e.g. terrorism offences, racially motivated murder to instigate a theorized race war, counselling arson of a religious institution for an ethno-nationalist cause, etc.).

The vast majority of activity in this space is non-criminal and would fall within the first category – ideologically motivated threats to the fabric of society. This threat landscape is dynamic and complex as political and sociocultural developments are consistently interpreted through ideological prisms in ways that affect social cohesion (e.g. protests, displays of civil disobedience), political polarization, and the broader threat environment.

Ottawa Trucker Protests

It is not the role of law enforcement to comment on the perceived legitimacy of protests and demonstrations. Canadians are free to exercise their rights in accordance with the Charter, including the right to peaceful assembly. That said, the use of discriminatory, hateful rhetoric or harassing behaviour is never acceptable. With respect to criminality, media reports indicate that there are several criminal investigations underway in connection with certain individual actions associated with the demonstration – such as bribery, defacing public monuments and harassing individuals.

However, at this time, the actions by these individuals have not risen to the level of national security criminality and remain a Police of Jurisdiction matter.

The ongoing concern remains that, as the protest continues, individuals or groups who remain in Ottawa could potentially be those who are among the more ardent supporters of fringe ideology. On February 2, 2022, Ottawa Police Service (OPS) Chief Sloly briefed Ottawa City Council on the expanded protests taking place across the country and OPS plans to escalate enforcement measures against unlawful protestors in Ottawa. Chief Sloly indicated that police intelligence to date indicates attempts to bring weapons to the demonstration. He also raised the concurrent protest in Coutts, Alberta protest, where the first attempt by law enforcement (which included RCMP members) to end the demonstration created immediate public safety risks and attempted assaults against officers. At the same briefing, OPS indicated that demonstrators who remain in the city include “highly determined and highly volatile” groups and individuals and that the risks to public safety will continue to grow the longer the demonstration lasts.

The protest may have taken on an international component. OPS Chief Sloly indicated that there is a large contingent of US citizens involved in the protest’s financing, organizing, and demonstrations. Chief Sloly also indicated that he had spoken with RCMP Commissioner Lucki about the safety of OPS members and the apparent spreading of similar protests across the country. On the latter point, Chief Sloly indicated that the scope of the protests is growing exponentially and that more protests are coming. OPS has engaged with law enforcement and national security agencies on these issues as well as the apparent presence of white nationalist or more extreme fringe ideologues leveraging the protest. All available options are reportedly being discussed, including military support to civil power. Chief Sloly indicating that a law enforcement solution may not be possible.

Specific offences with respect to terrorism were created in the *Criminal Code* following the 9/11 attacks. To date, a total of 63 individuals have been charged with terrorism offences, and 32 of them have been convicted thus far.

Canada continues to utilize existing public safety and national security tools to combat violent extremism, including criminal investigations, with a view to supporting criminal charges where appropriate.

Where criminal charges cannot be laid, the Government has a number of other policies and programs available to respond to the IMVE threat, including:

- Investigations by CSIS including on terrorist threats to Canada or affecting Canadian citizens abroad. CSIS may also take measures to reduce threats, within defined legal parameters.
- In instances where an IMVE threat meets the national security threshold as laid out in s. 2(c) of the *CSIS Act*, RCMP Federal Policing becomes the police force of jurisdiction and will investigate national security-related criminal offences.
- Countering radicalization to violence (CRV) efforts, namely those undertaken by the RCMP with regard to standard community outreach activities and those by Public Safety Canada’s Centre for Community Engagement and Prevention of Violence (Canada Centre). The Canada Centre provides grants and contributions for programs and research on CRV.

Protective Policing

Media reporting prior to and in the early days of the protest indicated threats to the safety of the Prime Minister and Ministers, as well as other Members of Parliament. Pursuant to the *Royal Canadian Mounted Police Regulations, 2014 (RCMP Regulations)*, the RCMP has the duty to protect the Governor General, the Prime Minister of Canada, judges of the Supreme Court of Canada, ministers of the Crown in right of Canada, Internationally Protected Persons, and any other Canadian citizen or permanent resident as designated by the Minister of Public Safety.

The RCMP is constantly reviewing and monitoring the protective measures put in place for those under its protection, and analyzes every threat reported to the RCMP. Threats range from offensive (e.g., disrespectful language or insults) to abhorrent (e.g., racist or homophobic), but may not be criminal in nature. If the criminal threshold is not met, the RCMP examines the threats from an intelligence perspective. When the threshold for a criminal investigation is met, the RCMP or the police of jurisdiction may investigate, arrest, and lay charges.

Contacts:

Prepared by: Melissa Young, Policy Analyst, NCSB/NSPD

Approved by: Dominic Rochon, Senior Assistant Deputy Minister, NCSB, 613-990-4976

Convoi de la liberté des camionneurs 2022

Sujet: Un groupe de camionneurs canadiens, leurs supporters et d'autres personnes manifestent contre les mesures sanitaires prises face à la COVID-19, y compris le mandat de vaccination transfrontalier du gouvernement fédéral et autres mandats plus vastes. La manifestation porte sur divers discours et doléances, et compte des partisans d'idéologies extrémistes.

Réponse suggérée:

- **Le droit de liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, et le droit de liberté d'association et de réunion pacifique de la population canadienne sont protégés par la Charte. La frustration liée à COVID-19 est compréhensible, mais ne justifie pas les actes de violence ou d'intimidation sous toutes leurs formes.**
- **Ce n'est pas le rôle des organismes d'application de la loi de formuler des commentaires sur la légitimité perçue des manifestations. Cependant, le gouvernement du Canada demeure profondément préoccupé par la montée de l'extrémisme violent à caractère idéologique et s'engage à assurer la sécurité de la population canadienne.**
- **La GRC surveille certains groupes extrémistes violents à caractère idéologique qui se servent de la pandémie de COVID-19 pour diffuser de la propagande, exacerber les tensions sociales, encourager la perpétration d'actes criminels**

ou violents et miner la confiance dans les institutions publiques et le gouvernement. Nous savons qu'une grande partie de l'extrémisme observé dans les manifestations a été fomentée par la désinformation et la propagande largement incontrôlées dans les médias sociaux et d'autres plateformes en ligne.

- Les extrémistes violents à caractère idéologique font la promotion de leurs messages haineux et de leurs théories du complot qui divisent, à la fois en ligne et hors ligne. Les Canadiens doivent toujours faire attention aux sources d'information qu'ils consultent et, dans la mesure du possible, obtenir des avis et des conseils auprès de sources officielles fiables.**
- Même si elle n'est pas le service de police compétent, la GRC surveille activement la situation et collabore de près avec ses partenaires d'application de la loi, ce qui comprend le Service de protection parlementaire et le Service de police d'Ottawa, ainsi que d'autres organismes au pays et à l'étranger, s'il y a lieu.**

Si l'on insiste :

- Afin de fournir quelques précisions sur les rôles, le Service de protection parlementaire est le service compétent lorsqu'il s'agit d'assurer la sécurité matérielle sur la colline du Parlement, tandis que le Service de police d'Ottawa est le service responsable d'assurer la sécurité pour ces manifestations, puisque les opérations liées aux activités d'ordre public qui ont lieu dans la ville d'Ottawa relèvent de sa compétence.**
- Pour leur part, les Missions de protection de la Division nationale de la GRC assurent la sécurité de divers dignitaires**

canadiens dont la protection relève du mandat de la GRC. Cela comprend le premier ministre et sa famille, la gouverneure générale ainsi que leurs résidences officielles, et des lieux désignés dans la région de la capitale nationale.

Convoi de la liberté des camionneurs 2022

Contexte:

Convoi de la liberté des camionneurs 2022

Contexte

Convoi de camionneurs

Des camionneurs et des supporters du « Convoi de la liberté », ainsi que d'autres manifestants, sont arrivés à Ottawa le 28 janvier, et continuent de manifester sur la colline du Parlement. L'objectif général de la manifestation, qui était d'abord de protester contre la vaccination obligatoire imposée par le gouvernement aux camionneurs transfrontaliers et contre d'autres restrictions de santé publique liées à la pandémie, n'est pas clair, puisque les manifestants n'ont pas de direction ni de programme politique. Certains réclament du gouvernement du Canada qu'il « mette fin à toutes les

obligations visant les Canadiens » et qu'il « respecte les droits des personnes non vaccinées ».

Divers reportages médiatiques ont souligné le comportement préoccupant de certains manifestants présents à Ottawa, notamment l'utilisation d'une rhétorique antigouvernementale ou de symboles racistes; du harcèlement à l'égard de travailleurs et de personnes vulnérables dans le centre-ville d'Ottawa; du vandalisme visant des monuments publics ou la défécation sur ceux-ci; ainsi que des menaces verbales contre des politiciens. Jusqu'à présent, les manifestations n'ont mené à aucune émeute, personne n'a été blessé et il n'y a eu aucun mort, signale le Service de police d'Ottawa.

Extrémisme violent à caractère idéologique (EVCI)

Un large éventail d'activités relève de ce que l'on appelle la « menace à caractère idéologique » que l'on peut diviser en trois grands volets :

4. Menaces à caractère idéologique pour le tissu social (cohésion sociale)
 - Particuliers et groupes qui adoptent des opinions radicales – y compris racistes, sectaires et misogynes – qui ne sont pas de nature criminelle et qui relèvent de la liberté d'expression ou d'opinion selon la *Charte canadienne* (manifestation légale, rhétorique défavorable à l'égard de l'autorité, etc.).
5. Criminalité à caractère idéologique
 - Particuliers et groupes qui mènent des activités à caractère idéologique qui sont de nature criminelle, mais qui ne représentent pas une menace pour la sécurité nationale (p. ex. propagande haineuse, vandalisme, méfait, agression, etc.).
6. Menaces criminelles à caractère idéologique pour la sécurité nationale
 - Particuliers ou groupes qui menacent de commettre des actes de violence grave contre des personnes ou des biens, qui incitent à commettre de tels actes, qui les appuient ou qui en commettent, dans le but d'atteindre un objectif idéologique, ou pour défendre une cause (p. ex. infractions terroristes, meurtre à caractère raciste pour provoquer une guerre raciale théorique, appel à commettre un incendie criminel contre une institution religieuse pour une cause ethnonationaliste, etc.).

La vaste majorité des activités qui se déroulent en ce moment ne sont pas de nature criminelle et relèveraient de la première catégorie (menaces idéologiques pour le tissu social). Ce portrait de la menace est dynamique et complexe puisque l'évolution politique et socioculturelle est constamment appréhendée sous le prisme de l'idéologie et d'une façon qui influe sur la cohésion sociale (p. ex. manifestations, gestes de désobéissance civile), la polarisation politique et le contexte élargi de la menace.

Manifestations de camionneurs à Ottawa

Ce n'est pas le rôle des organismes d'application de la loi de formuler des commentaires sur la légitimité perçue des protestations et manifestations. Les Canadiens sont libres d'exercer leurs droits conformément à la *Charte*, y compris le droit de réunion pacifique. Cela dit, la rhétorique discriminatoire ou haineuse et le harcèlement ne sont pas acceptables. En ce qui concerne la criminalité, des reportages médiatiques font état de plusieurs enquêtes criminelles en cours concernant certains actes individuels associés à la manifestation, comme la corruption, le vandalisme contre des monuments publics et le harcèlement de personnes. Cependant, jusqu'à maintenant, il ne s'agit pas de criminalité représentant une menace pour la sécurité nationale et ces actes relèvent du service de police territorialement compétent.

Alors que la manifestation se poursuit, on s'inquiète de ce que les particuliers ou les groupes qui demeurent à Ottawa puissent faire partie des plus ardents défenseurs d'une idéologie extrémiste. Le 2 février 2022, le chef Sloly du Service de police d'Ottawa (SPO) a informé le conseil municipal d'Ottawa des manifestations qui s'étendent un peu partout au pays et de l'intention du SPO d'intensifier les mesures de répression contre les manifestants illégaux à Ottawa. Selon le chef

Sloly, le renseignement policier montre qu'il y a eu des tentatives d'apporter des armes à la manifestation. Concernant la manifestation parallèle qui se tient à Coutts, en Alberta, la première tentative des forces de l'ordre (qui comprennent des membres de la GRC) visant à y mettre fin a immédiatement créé des risques pour la sécurité publique et s'est soldée par des tentatives d'agression contre des policiers, a-t-il dit. Durant cette même séance d'information, le SPO a indiqué que parmi les manifestants qui se trouvent toujours à Ottawa, il y a des groupes et des particuliers « très déterminés et très imprévisibles » et que les risques pour la sécurité publique continueront de croître à mesure que la manifestation se prolonge.

La manifestation a peut-être pris une tournure internationale. Le chef Sloly a déclaré qu'un nombre important de citoyens américains était impliqué dans le financement, l'organisation et la tenue de manifestations. Il a également déclaré avoir abordé avec la commissaire Lucki de la GRC la question de la sécurité des membres du SPO et l'effet de contagion qui semble s'installer au pays. Sur ce dernier point, le chef Sloly a indiqué que la portée des manifestations augmente de façon exponentielle et que d'autres sont à venir. Le SPO collabore avec les organisations policières et de sécurité nationale sur ces questions ainsi que sur la présence apparente de nationalistes blancs ou de tenants d'autres idéologies extrémistes à la manifestation. Toutes les options seraient envisagées, y compris le soutien militaire au pouvoir civil. Le chef Sloly a déclaré qu'une solution policière pourrait ne pas être possible.

À la suite des attaques du 11 septembre 2001, des infractions de terrorisme ont été ajoutées au *Code criminel*. À ce jour, 63 personnes au total ont été accusées d'infractions terroristes, et 32 d'entre elles ont été condamnées jusqu'à présent.

Le Canada continue d'utiliser les outils de sécurité publique et de sécurité nationale à sa disposition pour combattre l'extrémisme violent, notamment les enquêtes, en vue de porter des accusations criminelles lorsqu'il y a lieu.

Lorsque des accusations criminelles ne peuvent être portées, le gouvernement dispose d'un certain nombre d'autres politiques et programmes pour riposter contre la menace que représente l'EVCI, notamment :

- l'ouverture d'enquêtes par le SCRS y compris pour menaces terroristes envers le Canada ou des citoyens canadiens à l'étranger; le SCRS peut aussi prendre des mesures pour atténuer la menace, suivant certains paramètres juridiques;
- lorsqu'une activité criminelle relevant de l'EVCI constitue une menace envers la sécurité du Canada suivant l'alinéa 2c) de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, la Police fédérale de la GRC a compétence pour amorcer une enquête à ce chapitre;
- les efforts de lutte contre la radicalisation menant à la violence (LRV), notamment ceux entrepris par la GRC en ce qui a trait aux activités courantes de sensibilisation communautaire et ceux du Centre canadien d'engagement communautaire et de prévention de la violence de Sécurité publique Canada (Centre canadien). Le Centre canadien fournit des subventions et contributions à l'appui de programmes et de recherches sur la LRV.

Police de protection

La couverture médiatique avant et au début de la manifestation faisait état de menaces pour la sécurité du premier ministre, des ministres ainsi que des sénateurs et des députés. Conformément au *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada (2014)*, la GRC a le devoir de protéger la gouverneure générale, le premier ministre du Canada, les juges de la Cour suprême du Canada, les ministres fédéraux, les personnes jouissant d'une protection internationale et tout autre citoyen canadien ou résident permanent du Canada désigné par le ministre de la Sécurité publique.

La GRC examine et surveille constamment les mesures de protection mises en place à l'intention

des personnes dont elle est responsable, et elle analyse toute menace qui lui est signalée. Les menaces vont du manque de respect (p. ex. langage irrespectueux ou insultes) aux comportements répugnants (p. ex. racisme ou homophobie), mais elles ne sont pas nécessairement de nature criminelle. Si les menaces ne sont pas de nature criminelle, la GRC les examine du point de vue du renseignement. Lorsqu'une enquête criminelle est justifiée, la GRC ou le service de police compétent peut enquêter, procéder à des arrestations et porter des accusations.

Personnes-ressources :

Préparé par : Melissa Young, analyste de politiques, SSNC-DPSN

Approuvé par : Dominic Rochon, sous-ministre adjoint principal, SSNC, 613-990-4976